

Nom Prénom

Date

Adresse

Tél

Mail

No Contrat de protection juridique

Compagnie d'assurance

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans une phase contentieuse avec Lisea, SNCF Réseau, et l'Etat concernant les nuisances sonores de la ligne LGV Sud Europe Atlantique mise en service le 02/07/2017 qui passe à _____ mètres de chez nous dans la commune de _____ et qui occasionne des préjudices, tant de perte de valeur de notre habitation que de troubles dans nos conditions d'existence.

Le Cabinet Huglo Lepage Avocats prend la défense de notre association de riverains adhérente au **Comité TGV Réaction Citoyenne** et va mettre en place des recours indemnitaires individuels d'abord amiables contre la SNCF, Lisea et l'État, puis contentieux.

Nous aurons à payer dans un premier temps des expertises foncières que nous allons regrouper pour de moindres coûts ; dans un deuxième temps, ce seront des expertises opposables, probablement acoustiques et foncières, qui seront demandées par le juge et il faudra alors faire intervenir nos assurances protection juridique pour la procédure amiable, puis contentieuse, devant le Tribunal Administratif.

Pouvez-vous nous indiquer jusqu'à quel montant (global ou annuel) votre compagnie d'assurance pourra prendre en charge les frais de ces procédures : honoraires d'avocat pour les recours gracieux et contentieux, expertises judiciaires ou amiables au titre du contrat « protection juridique » référencé ci-dessus.

En vous remerciant de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.